



## AVIS DE PUBLICITE RELATIF A LA PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION

### CAMPING 3\* LES MÛRIERS – MONTMERLE / SAÔNE

#### **SECTION I : AUTORITE DELEGANTE.**

##### **I.1) Nom et adresse**

Commune de Montmerle sur Saône, 35 rue de Lyon 01090 MONTMERLE SUR SAÔNE – France

Tel : 04 74 69 35 56

Mairie de Montmerle : A l'attention de M. LAMURE - Maire mail : [contact@mairie-montmerle.fr](mailto:contact@mairie-montmerle.fr)

**I.2) Nature de l'autorité délégante** : Commune

**I.3) Situation générale** : Bords de Saône, camping arboré avec vue, emplacements spacieux, 30 min de Lyon, 10' de Villefranche sur Saône, entre Beaujolais et Dombes.

#### **SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION.**

##### **II.1) Intitulé du contrat :**

Développement et exploitation du camping municipal 3\* « Les Mûriers » 200 emplacements,

##### **II.2) Texte en application duquel la convention est conclue :**

*Procédure de passation :*

Ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016, relative aux contrats de concession,

Articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

##### **II.3) Objet de la délégation :**

Le contrat de concession aura pour objet le développement et l'exploitation d'un camping 3 étoiles « Les Mûriers » (200 emplacements, 16 HLL). 190 k € de Chiffre d'affaire en 2016 (régie directe).

L'objectif de la commune est de déléguer un équipement à un prestataire susceptible de positionner le camping comme équipement majeur d'hébergement sur le territoire.

Le contrat de délégation intégrera les investissements à réaliser dans le cadre des objectifs de la commune en matière de tourisme, visant à renforcer l'attractivité du territoire et son positionnement écotouristique.

Le délégataire assurera par ailleurs l'exploitation totale du site, tout en développant son rayonnement avec des synergies commerciales et une promotion efficace. Le futur exploitant veillera à assurer un service de qualité, performant, garantissant la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la continuité du service public.

Domaine de délégation : Tourisme, Hôtellerie de plein-air.

Durée de la délégation : 15 ans maximum.

Lieu principal d'exécution de la DSP : Camping Les Mûriers, rue de Lyon  
01090 MONTMERLE SUR SAÔNE

#### **II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention.**

**Données touristiques** : Le camping Les Mûriers est situé en Bords de Saône à 5 min à pied du centre-bourg et de ses commerces.

Montmerle et son territoire sont un des rares espaces où un écrin paysager préservé subsiste, à proximité immédiate de **Lyon, Villefranche-sur-Saône, Mâcon**, et ce dans le cadre d'une topographie s'échelonnant du plateau de la **Dombes, aux coteaux et rives de la Saône et en bordure du Beaujolais**. Ces espaces naturels remarquables disposent également d'un patrimoine culturel important avec des pôles touristiques qui attirent de nombreux visiteurs. Les grandes agglomérations à la renommée internationale, mais aussi, le **Parc des Oiseaux (Villars les Dombes), Ars sur Formans, Châtillon sur Chalaronne, Trévoux, Pérouges...** Les activités nature sont très nombreuses, comme le **cyclotourisme, la randonnée, la pêche sportive, baignade** (Cascades Trévoux, Plaine Tonique, Cormoranche, etc.), mais aussi, **Touro-Parc, sites d'accrobranches, centres équestres...**

### **SECTION III : CONDITION DE PARTICIPATION**

#### **III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, les pièces suivantes énumérées seront à produire pour chaque groupement. A noter, il est autorisé qu'un candidat figure dans plusieurs groupements.

✦ Les candidats produiront les renseignements énoncés ci-dessous :

- Une lettre de motivation détaillée du candidat portant sur les orientations commerciales de l'entreprise et les conditions dans lesquelles il entend mener à bien cette délégation, la stratégie générale,
- Extrait K Bis ou équivalent de moins de 3 mois (sauf raison justifiée).
- Une déclaration du candidat (formulaire DC2), datée et signée identifiant la personne physique ou morale candidat, sa forme juridique et son capital social,
- Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat s'est acquitté de ses obligations au 31/12/2016 au regard des impôts, taxes et cotisations sociales visés au I. du décret 97-638 du 31 mai 1997 (si ce document n'est pas disponible au moment de la candidature, il pourra être fourni dès que possible. Le certificat de l'année 2010 sera alors transmis dans l'offre). Le formulaire DC 7 pourra être utilisé pour certaines informations,
- Si le candidat est en situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Les attestations d'assurance dont dispose le candidat,

✦ Des attestations sur l'honneur datées et signées certifiant que :

- Le candidat n'a pas fait l'objet, au cours de ces cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir et n'est pas en liquidation judiciaire conformément aux dispositions du Code du Travail,
- Le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles prévus au Code du Travail.

### **III.2) Capacité économiques et financières et touristiques.**

Les candidats peuvent démontrer leurs aptitudes et garanties exigées par toutes références ou par d'autres moyens qu'ils jugent utiles. Ils veilleront cependant à fournir :

- La déclaration du chiffre d'affaire global et le cas échéant, du chiffre d'affaire relatif à l'exploitation d'un équipement touristique, au cours de ces 3 dernières années.
- Les références détaillées du candidat et/ou des certificats de capacité professionnelle pour des prestations similaires, datant de moins de 5 ans, ainsi que le nom des équipements et leur implantation.

### **III.3) Capacités techniques et professionnelles.**

- Description des moyens humains et techniques dédiés à l'activité,
- Tout autre justificatif que le candidat jugera nécessaire à l'appréciation de son aptitude à assurer le service public délégué.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) Modalités de présentation des candidatures**

Les candidatures seront transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remises sur place en mains propres contre récépissé, à l'adresse de l'autorité délégante : « M. le Maire de Montmerle – 35 rue de Lyon - 01090 MONTMERLE/ SAÔNE». Les horaires d'ouverture sont de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi et le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

L'enveloppe contenant la candidature devra être anonyme et portera la mention : « Commune de Montmerle – Délégation de service public pour le camping les Mûriers, Ne pas ouvrir. »  
Aucun envoi électronique n'est autorisé.

### **IV.2) Conditions de délai**

Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 16 juin 2017 à 17 h 00**

**IV.3) Langues pour la candidature :** français

**IV.4) Critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :**

La sélection des candidatures se fera sur l'examen :

- Les références touristiques de l'entreprise,
- des garanties professionnelles et financières du candidat,
- de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

**IV.5) Critères d'attribution de la délégation de service public :**

Ils seront précisés dans le dossier de consultation adressé aux candidats admis à présenter une offre.

## **SECTION V RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**V.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03. Tel : 04 78 14 10 10 Email : greffe.ta.lyon@juradm.fr